

Contrats avec l'État et l'Association des Maires de France La Poste en péril

Après le choc de la fin du courrier prioritaire et ses conséquences sur les tournées quotidiennes des facteurs-trices, La Poste, l'État et l'association des Maires de France ont signé le contrat de présence postale territoriale où sont inscrites dans le dur les perspectives de dégradation du service public. Prochainement, devrait aussi être signé le contrat d'entreprise qui fait le point sur les quatre missions de service public exercées par La Poste.

Des élu-es réduits au silence

Concernant la démocratisation des décisions de fermetures de bureaux de poste, le contrat de présence postale territoriale a depuis 6 ans éliminé les conseils municipaux des processus de décision. Le maire reste seul décideur et interlocuteur privilégié de La Poste dans les communes qui sont susceptibles d'accéder à la niche fiscale du fond de compensation. Des élu-es qui parfois résistent quand La Poste leur raconte que la fréquentation des bureaux a baissé de 10% sur la période 2018-2021, alors que les bureaux de plein exercice ont baissé de 15% sur la même période. Ces «résistants» seront soumis à un «dialogue structuré». Un intense harcèlement que La Poste a introduit dans le contrat pour largement restreindre le pouvoir de veto de ces maires récalcitrants.

Pour le prochain contrat d'entreprise

D'habitude ce contrat est sujet à discussion en amont, notamment au sein d'un comité de suivi au niveau du ministère de l'économie et qui rassemble les parties prenantes, direction de La Poste, État, Arcep, élu-es de collectivités, associations de consommateurs et syndicats. L'affaire du timbre rouge aura poussé les pouvoirs publics à repousser cette réunion qui aurait mis plus de lumière encore sur une mesure impopulaire à l'heure d'une grogne sociale généralisée.

Des subventions record

Il n'en reste pas moins que ces contrats valident un modèle qui sacrifie clairement le service public sur l'autel de la productivité. En effet, depuis 2021, jamais La Poste n'aura autant perçu d'argent public pour compenser ses missions: service public du courrier (520 M€), accessibilité bancaire (321 M€), présence postale (177M€) et aide à l'acheminement et distribution de la presse (66 M€). Au total plus d'1 milliard d'€ seront ainsi reconduits annuellement au moins jusqu'en 2025. Ces subventions tombent au moment où le groupe annonce aussi des bénéfices réguliers autour d'1 milliard d'€.

De l'argent public pour démolir le service public

En contrepartie, La Poste met fin au courrier prioritaire, impactant plus de 10% des volumes et organisant « l'absence postale », concept issu de la distribution « **que l'on va garder six jours sur sept, mais pas tous les jours dans les mêmes rues** » comme le dit le directeur de la Caisse des Dépôts, actionnaire majoritaire de La Poste. Coté réseau, on continue à « transformer » des bureaux de poste en agences postales ou relais poste dont le fonctionnement est mis à la charge des contribuables locaux. On rappellera que chaque année près de 500 millions d'€ (177 M€ d'exonération fiscale et 321 M€ du budget de l'État) sont dévolus principalement à l'accessibilité bancaire que les banques rejettent sous le regard bienveillant du gouvernement. Une mission qui repose largement sur la proximité et la présence d'argent liquide dans les établissements.

Les vers sont dans la pomme du service public

Au Conseil d'administration, les missions de service public sont exclusivement prises sous le prisme des profits par la direction et les actionnaires. Une instance sous influence de l'Institut Montaigne puisqu'y siègent sa patronne, Mme de Baillencourt et le président Wahl membre du comité directeur dudit think-tank libéral.

La direction du Comité des missions de service public a été confiée à Franck Gervais, un spécialiste du tourisme, Directeur de Pierre et Vacances et ex dirigeant du groupe Accor. Il est vrai que le contrat de présence postale se préoccupe plus des fermetures estivales que des fermetures en zones rurales et quartiers populaires. Et que dire du sénateur Marc Chaize qui préside le très confidentiel Observatoire National de la Présence Postale Territoriale, instance qui valide les yeux fermés et en catimini tous les reculs que lui proposent les directions de métiers de La Poste.

L'avenir du premier service public de proximité se joue en ce moment. En matière de transition numérique comme écologique, de maintien de la proximité avec les professionnels et particuliers, d'égalité de traitement des populations, depuis 20 ans l'État et les dirigeants du groupe ont systématiquement raté le coche. La Poste pourrait être un outil extraordinaire au service d'une société en pleine crise sociale et écologique. Il est impossible de laisser sa destinée aux mains d'apprentis sorciers qui font si peu de cas de la satisfaction des besoins sociaux, la première mission du groupe public.



Fédération des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des Envierges 75020 Paris

01 44 62 12 00

www.sudptt.org

@fdSudPTT

sudptt@sudptt.fr

federationSudptt

federation.sudptt

Union
syndicale
Solidaires